

Professeur Jérôme SALOMON  
Directeur Général de la santé  
Madame Katia JULIENNE  
Directrice Générale de l'offre de soins  
Ministère des Solidarités et de la Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris - SP 07

Malakoff, le 27 août 2020

**Objet : Les centres de santé, des acteurs stratégiques sur lesquels s'appuyer pendant l'épidémie Covid-19**

Monsieur, Madame,

Nous souhaitons attirer l'attention de vos équipes sur un **acteur indispensable du paysage de l'offre de soins**, particulièrement pendant la crise sanitaire qui touche actuellement notre pays : **les centres de santé**, anciennement appelés - et souvent mieux connus - sous le nom de **dispensaires**.

Depuis le début de la crise, notre fédération a alerté vos services au sein du Ministère de la solidarité et de la santé et ceux du Premier Ministre sur le **traitement réservé à ces acteurs essentiels de l'offre ambulatoire** et qui, dans de nombreux territoires, constituent le dernier service d'intérêt général apporté à la population, la dernière chance pour certains patients d'accéder aux soins (tiers payant, pas de dépassement d'honoraires, présence en territoire rural, intervention dans des quartiers urbains sensibles, etc.).

Nous n'avons en effet eu de cesse de manifester notre incompréhension, puis notre indignation face aux dernières mesures qui ont été prises. Nous faisons notamment référence au fait que les équipes des centres de santé ne bénéficient pas de la Prime exceptionnelle Covid-19 à ce jour et vont voir leurs problématiques de recrutement aggravées par les revalorisations salariales strictement réservées au milieu hospitalier et aux établissements pour personnes âgées (cf. Ségur de la Santé). Nous vous joignons pour étayer nos propos une copie du dernier communiqué de presse émis à ce sujet.

**La situation pour ces structures est alarmante et leur survie à court terme s'en trouve compromise.** Nous ne pouvons qu'espérer que vous comprendrez l'urgence de nos revendications et soutiendrez nos efforts pour faire connaître, et reconnaître, le travail indispensable des centres de santé.

Nonobstant ces difficultés, les centres de santé continuent sans relâche leurs missions de santé publique auprès des publics fragiles (permanence de soins ou soins à domicile), intervenant dans le respect le plus strict des mesures sanitaires.

Nous voulions par ce courrier souligner, dans les dernières communications officielles reçues (cf. les courriels reçus depuis l'adresse "dgs-urgent"), **l'absence de mention des centres de santé**, nous laissant penser que la nature de leur activité est encore mal connue et mérite précision.

En effet, la période estivale touchant à sa fin, vos équipes s'emploient à préparer la rentrée et cherchent notamment à anticiper un éventuel rebond de l'épidémie Covid-19. Vous alertez ainsi les différentes structures et professionnels de santé sur le fait que « la situation épidémiologique liée à la COVID-19 sur le territoire national est d'évolution rapide avec une augmentation de nombreux indicateurs ».

Vos services préconisent notamment à nombre de professionnels de santé un **dépistage de SARS-CoV-2 par RT-PCR** en précisant que « le dépistage peut être réalisé dans un laboratoire de biologie médicale habilité, ou dans le laboratoire d'un établissement de santé habilité. »

Soucieux de vous rappeler l'importance pour tous les acteurs du système de santé, ainsi que pour le grand public, de bénéficier d'une **information complète et révélatrice des rôles de chacun**, il nous paraît important que soit mentionné dans vos communications officielles que **les centres de santé, notamment les centres de santé infirmiers (CSI), peuvent également pratiquer ces prélèvements (tests RT-PCR)** et que ceux-ci ne sont pas réservés aux laboratoires. Pour mémoire pendant le confinement, nombre de laboratoires ayant fermé, ces tests avaient déjà pu être réalisés par les centres de santé.

En outre, pour accéder à une cartographie des établissements réalisant ce type de tests RT-PCR, vous proposez de se référer au site internet <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>. Or, sauf erreur de notre part, **ce site ne répertorie pas les centres de santé comme point de prélèvement Covid-19**. Nous vous demandons de bien vouloir corriger cet oubli, afin que les professionnels de santé concernés puissent venir se faire dépister par les équipes des centres de santé, formées à cet effet.

Nous souhaitons vivement que notre courrier retienne toute votre attention.

Ainsi, avec Célia FLAVIGY et Charlotte LHOMMEDE du Pôle Santé et soins d'Adedom ([c.flavigny@adedom.fr](mailto:c.flavigny@adedom.fr) – [c.lhomme@adedom.fr](mailto:c.lhomme@adedom.fr) - tél 01 40 84 68 68), nous restons à votre entière disposition pour tout échange sur ces différents sujets d'importance pour les centres de santé, **maillons indispensables, mais trop souvent oubliés, d'un système de soins accessible à tous**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes respectueuses salutations.

  
Patrick MALPHETTES